

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 02/03/2017

ID : 029-212900575-20170223-DCM2017\_02\_20-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le 23 février deux mille dix-sept à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le treize février deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Daniel GOYAT, Maire Adjoint.*

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. GOYAT Daniel, Mme COSQUÉRIC Marie-Françoise, M. LAVENANT Philippe, Mme PERCHOC Laurence, Mme HELAOUËT Marie, M. JEZEQUEL Alain, Mme LE GUERN Héléne, M. MERRIEN Bernard, Mme STEPHAN Francine, M. BOUCHET Claude, Mme LE FLOC'H Marie-Agnès, M. LE FORT François, Mme HAMON Dominique, M. PAPE Yvon, Mme MARCOU Janie, M. PERES Raymond, Mme YQUEL Martine, M. LE ROCHAIS Yves, Mme GUILLO Marie-José, M. MUYL Bernard, Mme BOUCHET Mathilde.

Conseillers municipaux ayant donné procuration : M. VALADOU qui a donné procuration à M. GOYAT, Mme BOURHIS Isabelle qui a donné procuration à M. Bernard MERRIEN.

\*\*\*\*\*

Mme Dominique HAMON a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### 2017 - 20 - URBANISME - Espaces boisés classés - consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2017-05 pour cause de date de convocation du Conseil Municipal erronée.*

*Rapporteur : Bernard MERRIEN*

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de par son caractère littoral est soumise aux dispositions de la loi du 03 janvier 1986, et qu'en conséquence il convient de consulter la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) pour le classement des espaces boisés les plus significatifs de la Commune en vertu de l'article L.121-27 du Code de l'Urbanisme (anciennement article L.146-6 du Code de l'Urbanisme), ce avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme en séance du Conseil Municipal.

Le rapporteur présente au Conseil Municipal les espaces boisés classés répertoriés au Plan Local d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 02/03/2017

ID : 029-212900575-20170223-DCM2017\_02\_20-DE

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 4 abstentions (MM. MUYL et LE ROCHAIS, Mmes YQUEL et GUILLO) et 1 voix contre (M. PERES) :**

- **APPROUVE** le projet de classement au Plan Local d'Urbanisme des espaces boisés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

*Pour extrait certifié conforme,*

*Pour le Maire empêché*

*Par délégation du Maire*

*Le Maire Adjoint,*

**Daniel GOYAT**

